

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE BANGOR DU 17 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

**Date de convocation** : 10 janvier 2022

**Etaient présents** : Mme HUCHET Annaïck - Mr Sébastien CHANCLU - Mr Stéphane SAMZUN - Mme Andrée LOREAL - Mr Pierre-Yves LE GAL – Mme Valérie LE BIHAN – Mme Hélène JUGEAU - Mr Eric SAMZUN – Mr Franck THOMAS – Mme Marie LIEBENGUTH – Mme Evelyne LOREAL – Mr Gaël GIRARD – Mme Marie-Christine de la HOGUE.

Absent excusé : Mr Eric DELANOE.

Secrétaire de séance : Mme Valérie LE BIHAN.

## **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR et PST INSTALLATION PLATEAU MULTI SPORTS.**

Dans le cadre du projet de l'aménagement centre bourg, les élus envisagent d'installer le plateau multisports et le parcours sportif à proximité du lotissement Les Baguénères (parcelles ZS 299, 302 et 303) sur la partie classée en 1 AUL.

Le montant des travaux du plateau multisports est estimé à : 47 144,00 € H.T

Madame Le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40 % soit 18 857,60 € et du PST (Programme de Solidarité Territoriale) à hauteur de 35 % soit 16 500,40 €.

La part restant à la charge de la commune s'élève à 11 786,00 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame Le Maire à solliciter une subvention DETR et PST auprès du Conseil Départemental.

## **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR et PST COLUMBARIUM NOUVEAU CIMETIERE.**

Madame Le Maire propose aux conseillers d'agrandir l'espace cinéraire du nouveau cimetière pour y ajouter des cases de columbarium. En effet, toutes ont déjà fait l'objet d'une acquisition.

Le montant des travaux est estimé à 12 630 € H.T. (forfait pose compris).

Après avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40 % soit 5 052,00 € et du Conseil Départemental au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale) à hauteur de 35 % soit 3 157,50 €.

La part restant à la charge de la commune s'élève à 25 % soit 3 157,50 €.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE OPERATION D'ORDRE BUDGET PRIMITIF 2021(TRAVAUX EN REGIE).**

Afin d'ajuster les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre (travaux en régie), il convient de passer les écritures suivantes :

**CHAPITRE 042**

Compte 722 immobilisations corporelles : + 55 700 €

**Dépense de fonctionnement**

Chapitre 022

022 dépenses imprévues + 20 000 €

Chapitre 011

60623 alimentation + 4 000 €

60633 fournitures de voirie + 14 700 €

615231 voiries + 11 000 €

615232 réseaux + 2 000 €

6156 maintenance + 4 000 €

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 040

2151 réseaux de voirie + 55 700 €

Recettes d'investissement

Chapitre 13

1323 département + 55 700 €

Après avoir délibéré, le conseil donne son accord.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire  
**Annaïck HUCHET**

